



LOGIS DE LA COUR

Projet d'établissement

2023 - 2028

GESTIONNAIRE : AUDACIA

POLE DE RATTACHEMENT : HANDICAP PSYCHOSOCIAL

RESPONSABLE :

- JEAN-MARC JOUVE, DIRECTEUR GENERAL
- JENNIFER MANGCARD-LOURME, RESPONSABLE DE POLE
- SINDY TAMAI, CHEFFE DE SERVICE

NUMERO SIRET : 78156665800022

CODE FINESS JURIDIQUE : 860000132

CODE FINESS GEOGRAPHIQUE : 860010875

CODE NAF : 8710C

Projet validé au 21 décembre 2023

TABLE DES MATIERES

I.	Introduction	5
II.	L'association Audacia	6
III.	Le pôle Handicap PsychoSocial.....	6
IV.	Le LOGIS DE LA COUR	7
1.	Historique	7
2.	Implantation géographique.....	8
3.	Organigramme.....	8
V.	Missions.....	9
1.	Les dispositifs	9
2.	Philosophie d'accompagnement	10
VI.	La prise en charge	12
1.	Nature de l'accompagnement	12
2.	Objectifs des prestations	20
VII.	Organisation des trajectoires des usagers	21
1.	Modalités d'admission et d'accueil	21
2.	Démarche de projet personnalisé	22
3.	Orientation et sortie.....	23
VIII.	Organisation et fonctionnement	23
1.	Les professionnels et les compétences mobilisées	23
2.	Dispositifs de travail des équipes	25
3.	Instances représentatives	26
4.	Gestion des moyens matériels	27
IX.	Partenariats	29
X.	Prévention et gestion des risques	29
1.	Prévention des risques pour la santé et la sécurité des salariés	29
2.	Prévention des risques pour la santé et la sécurité des usagers.....	30
3.	Gestion des évènements indésirables	30
4.	Droit des usagers, culture de la bientraitance et prévention de la maltraitance	30
XI.	Évaluations et démarches d'amélioration continue de la qualité	31
1.	Dispositifs et démarches qualité	31
2.	Périmètre, rythme et calendrier des démarches qualité et d'évaluation	31
3.	Objectifs en matière d'évaluation	31
XII.	Objectifs d'évolution, de progression et de développement	32

1.	Analyse de contexte.....	32
2.	Présentation des orientations stratégiques	32
3.	Plan d'actions	33
4.	Système de suivi du projet.....	35
5.	Reporting	35
XIII.	ANNEXES	37

I. INTRODUCTION

Le projet du pôle Handicap PsychoSocial (PHPS) réalisé en 2022 dans le cadre d'une consultation des personnes accompagnées, des équipes et des partenaires a fixé les objectifs du travail du pôle de la période 2022-2028. Jusqu'alors le projet de pôle et le projet d'établissement du Logis de la Cour ne faisait qu'un. Lors de la consultation, il a été identifié que les deux documents devaient être séparés et qu'un projet d'établissement spécifique au Logis de la Cour devait être travaillé sur l'année 2023.

Les raisons de ce choix sont multiples.

- (1) Elles sont d'abord issues du cadre législatif qui accompagne le foyer de vie du Logis de la Cour et qui requiert un focus plus important sur la prise en charge en foyer de vie. L'ancien projet de pôle en définissait les contours et répondait aux exigences légales mais, au fil des années, il est apparu limité.
- (2) L'accompagnement qui s'est construit au Logis de la Cour ces trente dernières années s'articule autour de trois dispositifs différents, le foyer de vie, l'accueil thérapeutique et la résidence accueil, et est, en ce sens, unique sur le territoire où chacun de ces dispositifs est habituellement installé isolément. Cette articulation présente des atouts et des spécificités dans la prise en charge et pour le parcours des personnes accompagnées. Les définir plus précisément dans un projet d'établissement est important pour une meilleure visibilité et compréhension auprès de nos partenaires, mais aussi pour une meilleure cohérence interne.
- (3) A cela s'ajoute qu'aujourd'hui des mouvements nouveaux influencent le secteur de la santé mentale et du handicap psychique : celui du rétablissement et de la réhabilitation psychosociale. Le Logis de la Cour souhaite sur la période 2023-2028 s'inscrire dans cette dynamique et le projet d'établissement est un outil structurant pour y parvenir.
- (4) Enfin, un projet d'établissement est aussi un outil qui structure la démarche qualité et initie la dynamique projet qui y est associée. En ce sens, il permet aux acteurs qui gravitent autour du Logis de la Cour de se projeter sur les prochaines années et d'avoir un référentiel commun sur les objectifs à atteindre. Il est ainsi un outil essentiel pour le pilotage des interventions menées.

Le projet d'établissement présent a été co-construit de la façon suivante :

- Mai-Juin 2023 : Rédaction d'un premier texte par la responsable de pôle et la cheffe de service
- Octobre 2023 : Consultation et modifications du document par le partenaire Philae du Centre Hospitalier Henri Laborit
- Juin à novembre 2023 : Analyse et modifications du texte par l'équipe des professionnels du Logis de la Cour lors de réunions de travail
- Novembre 2023 : Présentation du projet aux personnes accompagnées au Logis de la Cour lors de plusieurs groupes de consultation
- Décembre 2023 : Finalisation par la responsable de pôle et la cheffe de service en lien avec la direction générale d'Audacia. Communication du projet aux partenaires

Ce document est complémentaire de deux autres documents internes : le projet de pôle et le Manuel de Système Intégrés (SMI), disponibles sur demande.

II. L'ASSOCIATION AUDACIA

Créée en 1963, Audacia est une association qui s'engage pour la co-construction du bien commun à travers des missions d'accueil, d'hébergement et plus généralement de réinsertion dans la société.

L'association intervient en Nouvelle Aquitaine et conformément à ses statuts, agit aux côtés des personnes en difficulté, sans distinction de sexe, d'âge, de confessions, de nationalité ou d'opinion, et de toute personne même mineure, en situation de vulnérabilité, de fragilité. A cet effet, l'association peut mener toute action et notamment créer, développer et gérer des services et des établissements.

Audacia est organisée en plusieurs pôles de compétences et d'activités, définis par le public qui y est accompagné :

- Le Pôle Migrant, qui accompagne les demandeurs d'asile et les personnes d'origine étrangère en situation de régularisation,
- Le Pôle Personne isolée, qui accompagne les personnes seules sans hébergement, en grandes difficultés sociales,
- Le Pôle Famille – Enfance, pour les couples avec ou sans enfants et familles monoparentales en situation de précarité,
- Le Pôle Handicap PsychoSocial qui accompagne les personnes qui vivent avec des troubles psychiques,
- Le Pôle Personne Agée, qui accompagne les personnes âgées aux différentes étapes de la vieillesse, autonomes ou en situation de dépendance,
- Le Pôle Cadre de Vie qui travaille l'accès à l'information en matière de logement auprès des publics démunis et gère les aspects logements, équipements et logistique.

L'association est dotée d'un siège, lieu de direction et de gestion, situé à Poitiers. Elle est pilotée par le Conseil d'Administration, instance politique et stratégique d'Audacia, composée de femmes et d'hommes de la société civile qui portent un enthousiasme et un engagement humaniste.

En parallèle du Conseil d'Administration, l'Association s'est doté d'un Comité d'éthique, garant du respect de ses valeurs et composé de personnes choisies pour leur compétence, leur expertise et leur intérêt pour les problèmes d'éthique.

III. LE POLE HANDICAP PSYCHOSOCIAL

Le Pôle Handicap PsychoSocial accompagne, tous les ans, une centaine de personnes qui vivent avec des troubles psychiques. Ces personnes vivent majoritairement avec des faibles niveaux de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde. Beaucoup d'entre elles sont en situation de handicap psychique, un handicap lié à diverses maladies psychiatriques telles que la schizophrénie, les troubles bipolaires, les troubles de la personnalité, les troubles névrotiques graves, etc.

Le pôle compte une vingtaine de professionnels répartis en trois équipes correspondant aux trois types d'accompagnements proposés par le pôle.

Les trois types d'accompagnement répondent aux besoins de ces personnes en fonction de l'impact que les troubles psychiques ont sur leurs vies.



En plus de l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique, le pôle est engagé dans une démarche de lutte contre les préjugés et discriminations associés aux troubles psychiques. Il développe une stratégie de plaidoyer et organise chaque année des actions de sensibilisation auprès du grand public et à destination de publics plus spécifiques.

IV. LE LOGIS DE LA COUR

1. Historique

En 1972, Audacia alors nommée l'Entraide Sociale Poitevine (ESP) débute une réflexion autour du besoin d'offrir une solution d'hébergement et d'habitat en milieu rural pour une population, jusqu'alors accueillie sur Poitiers au sein du Centre d'hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) « Carrefour ». Il s'agissait d'anciens ouvriers agricoles qui ne parvenaient pas à entrer dans un mode de vie urbain. Cette réflexion aboutie, dix années plus tard, à la création d'un Centre de Vie Rural à Jazeneuil.

Considéré à ces débuts comme une annexe du CHRS Carrefour, la préfecture rend le centre autonome en 1990. La mission fixée est l'accueil « d'hommes d'origine rurale de 50 à 60 ans ayant un long passé de désocialisation. » Les résidents au nombre de 15 sont hébergés et occupés à des travaux de culture et de jardinage sur les terres attenantes, voire même d'élevage, tout en s'intégrant à la vie du village par l'ouverture des locaux à des activités sociales : accueil de groupes, séminaires, manifestations locales.

Dès 1991, le centre se rapproche du Centre Hospitalier Henri Laborit et ouvre la première communauté d'accueil familial thérapeutique de la Vienne. En 2007, afin d'ouvrir le Centre à de nouveaux profils, un Foyer de Vie est créé. En 2008, les 15 places autorisées par la préfecture dans les années 90 deviennent une résidence d'accueil de personnes handicapées psychiques.

2. Implantation géographique

Jazeneuil est une commune rurale de 783 habitants à 30 kms de Poitiers. Ce village offre un cadre de vie épanouissant, tant par son environnement naturel que par la beauté de son patrimoine architectural.

Ancienne demeure fortifiée du XVème siècle, inscrite comme monument historique, le Logis de la Cour possède une architecture en U composée en son centre d'une tour et d'un mur d'enceinte ceinturé. Occupant une position en surplomb des méandres de la Vonne, le bâtiment est implanté sur les vestiges d'une ancienne villa romaine. Autour de cet édifice, jardins, prés et potager ont été créés. Ils représentent une surface totale de 5 hectares.

L'implantation géographique du Logis de la Cour permet d'être au plus près de la nature et de bénéficier d'un cadre reposant. Installé depuis près de cinquante ans à Jazeneuil, l'association Audacia et les personnes accompagnées sont parties prenantes de la vie de la commune. Un travail partenarial rapproché avec l'équipe municipale et les associations locales permettent aux personnes accompagnées au Logis de la Cour d'être des habitants de Jazeneuil à part entière.

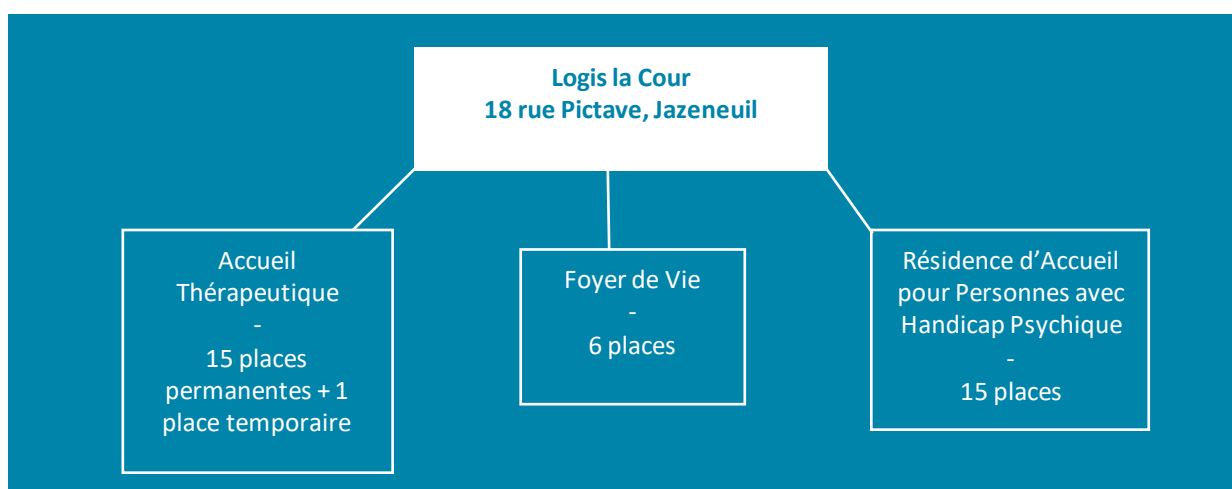
La proximité de Lusignan (6 kms) permet l'accès à de nombreux commerces (supermarché, boulangerie, tabac, etc.), aux services de santé (Centre Médico-Psychologique, cabinet médical, pharmacie), et aux services socio-culturels (Maison Des Services, Travailleurs Sociaux du Conseil Départemental, centre socio-culturel, tiers-lieu La Recyclerie, épicerie sociale, etc.). Audacia est un membre actif du Collectif Mélusin qui réunit les associations locales de Lusignan et des communes environnantes, ce qui lui permet d'être au fait des activités du territoire mélusin et de créer des partenariats au bénéfice des personnes accompagnées.

La liaison Jazeneuil-Lusignan n'est pas disponible en transport public et les transports vers Poitiers sont majoritairement portés par l'équipe sur place. Ceci pose des problèmes de mobilité et est un axe de travail du projet d'établissement.

Les personnes accompagnées viennent majoritairement de l'ex Poitou-Charentes.

3. Organigramme

Au Logis de la Cour, trois dispositifs d'accueil se conjuguent : un foyer de vie, une communauté d'accueil thérapeutique et une résidence d'accueil pour personnes handicapées psychiques (RAPHP).



V. MISSIONS

1. Les dispositifs

Le Logis de la Cour relève de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Etant un établissement social, il est cadré par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Le dispositif RAPHF étant une forme de Pension de Famille, il est régi par le Code de la Construction et de l'Habitat et la circulaire n°965733 du 17/12/1996. » articles R. 353 et la circulaire DGAS/SDA n° 2002-595 du 10 décembre 2002¹.

D'autres textes ont valeur de référence pour le Logis de la Cour :

- * Plan d'action pour la Santé mentale 2013-2020, Organisation Mondiale de la Santé
- * Feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie, Ministère de la Santé et des Solidarités, 2018
- * Stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale volet handicap psychique, 2016
- * Diagnostic Territorial de la Santé Mentale de la Vienne, arrêté du 5 juillet 2019
- * Projet Territorial de la Santé Mentale de la Vienne, arrêté du 6 mars 2020
- * Décret n°2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale qui stipule que le rétablissement et l'inclusion sociale sont visés et qu'ils doivent être favorisés par des soins de réhabilitation (article R. 3224-6.-I).

LA RESIDENCE D'ACCUEIL POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE

La résidence d'accueil pour personnes en situation de handicap psychique (RAPHF), forme particulière de Pension de Famille, spécialise son accueil à des personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques et dont l'état est suffisamment stabilisé pour permettre un bon niveau d'autonomie et la vie sur un collectif.

Les personnes doivent avoir plus de 18 ans et avoir un faible niveau de ressources. Leur situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

L'accueil en RAPHF ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée.

L'autorisation est promulguée par la Direction Territoriale du Travail, de l'Emploi et des Solidarités compétente (DDETS 86) et financée dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à hauteur d'un prix journée par place. Une mutualisation de la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH) est contractualisée avec le Conseil Départemental sur les 15 places de RAPHF. Le financement du dispositif se fait aussi via une participation financière des personnes accueillies à hauteur de 75 % de leurs revenus.

¹ Circulaire DGAS/SDA n°2002-595 du 10/12/2002 relative aux maisons relais

L'ACCUEIL THERAPEUTIQUE

Depuis 1991, l'Accueil thérapeutique accompagne des personnes de tous âges sous la responsabilité du Centre Hospitalier Henri Laborit (CHHL - service Philae) et en collaboration étroite avec Audacia. C'est une modalité particulière d'hospitalisation en dehors des murs de l'hôpital. Le sujet conservant un statut de personne hospitalisée.

Les personnes accompagnées sont des patients souffrant d'une pathologie psychiatrique chronique sévère invalidante nécessitant des soins spécialisés et suffisamment stabilisés pour évoluer dans ce milieu ouvert.

L'hospitalisation des patients se fait dans le cadre de l'accueil familial thérapeutique encadré par l'Agence Régionale de la Santé, à l'exception qu'au lieu d'un placement en famille d'accueil, il s'agit là d'un placement en communauté d'accueil. Le CHHL finance la prise en charge sous forme de forfait journalier. La prise en charge est encadrée par une convention entre Audacia et le CHHL.

LE FOYER DE VIE

Depuis 2007, le Foyer de Vie accueille 6 personnes de plus de 45 ans. L'orientation se fait sur évaluation de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH). Cette prise en charge est définie par l'arrêté 2006 DISS/SE-099 et financée par le Conseil Général sous forme d'un forfait journalier et d'une participation financière de la personne accueillie à hauteur de 70 % des revenus. La participation des hébergés aux frais relatifs à leur prise en charge est définie par l'article D334-35 du CASF et par un arrêté du Président du Conseil Général de la Vienne.

2. Philosophie d'accompagnement

L'accompagnement proposé au Logis de la Cour s'inscrit dans le mouvement du rétablissement et de la réhabilitation psychosociale qui traverse aujourd'hui le secteur de la santé mentale. La philosophie et les valeurs qui en découlent influent sur le quotidien de l'accompagnement sur la structure.

LE RETABLISSEMENT EN SANTE MENTALE

Le rétablissement est un mouvement qui a d'abord été porté par des personnes vivant avec des troubles psychiques aux Etats-Unis et au Canada avant d'arriver plus récemment en France. C'est une vision qui influence aujourd'hui les pratiques dans un petit nombre d'établissements de soins et d'accompagnement².

Le rétablissement désigne un processus par étapes qui vise à recouvrer un niveau de bien être pour retrouver sa capacité de décider et sa liberté d'agir. Apprendre à mieux se connaître, reconnaître ses troubles et les accepter sont les clés du rétablissement³. Le processus s'appuie sur le concept d'auto-détermination et *d'empowerment*, c'est-à-dire le fait de « renforcer ou d'acquérir du pouvoir » et fait référence au niveau de choix, de décision, d'influence et de contrôle que les personnes accompagnées peuvent exercer sur les événements de leur vie.

² <https://www.psycom.org/>

³ Traité de réhabilitation psychosociale, sous la direction de Nicolas Franck, Elsevier Masson, 2018

Ce processus permet à la personne de contribuer à restaurer un équilibre de vie afin de trouver sa place dans la société en construisant un projet qui lui soit adapté. Retrouver un sens à sa vie, c'est aussi mettre en place des activités de loisir, de plaisir ou de travail qui auront pour objectif l'épanouissement de chacun. C'est aussi la possibilité de se dégager du statut de malade psychique et de se reconsidérer comme une personne parmi tant d'autres.

Le rétablissement ne fait pas référence à une guérison clinique ou à une disparition des symptômes mais à une possibilité de redonner un sens à sa vie à travers des activités et un mode de vie satisfaisant pour la personne.

La maladie est vue comme une épreuve, qui à l'instar du deuil ou de l'accident (du traumatisme) brise une trajectoire de vie normale, plus ou moins attendue, dont il s'agira pour l'individu victime de se remettre.

L'usager est le maître d'œuvre des actions entreprises à son intention, il est placé au centre du dispositif. Le rétablissement s'inscrit dans le mouvement « plus rien à propos de nous sans nous ».

REHABILITATION PSYCHOSOCIALE

La réhabilitation psychosociale désigne les pratiques professionnelles qui favorisent le rétablissement des personnes ayant des troubles psychiques. Il s'agit de dépasser en partie le modèle médical traditionnel (maladie, diagnostic, réduction des symptômes par les médicaments) pour favoriser une approche globale et complémentaire de la personne centrée sur son autodétermination, ses capacités, l'apprentissage d'habiletés et la mobilisation de son environnement social.⁴

La méthode tient compte de la nature et de la complexité des difficultés et des besoins des personnes, en s'appuyant sur leurs capacités préservées et en respectant leurs choix. Elle a pour but d'améliorer le fonctionnement de la personne afin qu'elle puisse remporter des succès et éprouver des satisfactions dans le milieu de son choix et avec le moins d'interventions professionnelles possibles⁵.

Un autre élément de la réhabilitation psychosociale est la normalisation des épisodes symptomatiques, c'est-à-dire d'offrir le moins d'écart possible (et donc de stigmatisation) entre des personnes ayant un trouble psychique et les autres.

INTERVENTION PAR LES PAIRS

Par nature, le rétablissement ne peut pas être favorisé uniquement par des équipes professionnelles via des techniques de réhabilitation psychosociale. Le rôle des personnes souffrant ou ayant souffert de maladies psychiques est essentiel. Plus précisément, l'intervention par les pairs, c'est-à-dire, le partage d'expérience, du vécu de la maladie et du parcours de rétablissement entre les personnes concernées constitue un des principes fondamentaux du rétablissement.

Ce partage repose avant tout sur la reconnaissance du savoir expérientiel des personnes vivant avec des troubles psychiques et peut prendre plusieurs formes : mise en place d'un système de parrainage entre pairs pour l'accueil de nouvelles personnes, projets autogérés, budgets participatifs, valorisation de la parole et de la place des usagers en tant que décisionnaires sur le fonctionnement de la structure.

⁴ Traité de réhabilitation psychosociale, sous la direction de Nicolas Franck, Elsevier Masson, 2018

⁵ Farkas, M. (2006). Réadaptation psychiatrique : une approche et un processus. Santé Mentale, 106, 51-58

VI. LA PRISE EN CHARGE

1. Nature de l'accompagnement

La prise en charge au Logis de la Cour s'effectue 24h/24, 7j/7 et 365 jours par an.

ARCHITECTURE

Le bâtiment s'articule autour d'espaces privatifs et collectifs.

Chaque personne accueillie bénéficie d'une chambre privative, majoritairement au premier étage, selon les modalités suivantes :

- 11 chambres privatives avec sanitaires et salle de bain intégrés,
- 17 chambres privatives avec lavabo intégré et sanitaires/salle de bain partagés (par trois personnes maximum),
- Pour 9 personnes, le logement est proposé dans le centre-bourg de Jazeneuil à proximité de la structure dans les colocations pavillonnaires. Trois maisons permettent à trois personnes de vivre en colocation.

Les espaces collectifs sont majoritairement au rez-de-chaussée de l'établissement et incluent :

- Une salle de restauration et d'activités sportives (tennis de table, baby-foot, musculation, sac de frappe),
- Une cuisine collective,
- Un grand salon convivial incluant un bar sans alcool,
- Un petit salon,
- Une salle informatique,
- Une salle dédiée à la coiffure et à l'esthétique,
- Un atelier réservé aux activités créatives (peinture, mosaïque, etc.),
- Un atelier pour les activités créatives autour du bois,
- Des jardins incluant un jardin potager et des espaces pour la médiation animale.

Les espaces à usage professionnels incluent :

- Bureau d'accueil (secrétariat et comptabilité),
- Bureau pour la direction,
- Bureau des équipes d'accompagnement,
- Infirmerie,
- Salle de réunion,
- Salle de pause.

Le bâtiment général, du fait de son ancienneté, subit régulièrement des travaux (toiture, conformité incendie, réfection des sanitaires collectifs, etc.). Il ne permet malheureusement pas d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

ACCOMPAGNEMENT AU CHEZ-SOI

Un accompagnement autour de la notion d'habitat se greffe sur la base architecturale du Logis de la Cour. Au-delà d'un simple accompagnement dans l'appropriation d'une chambre ou d'un logement, et de son utilisation adaptée, il s'agit là de développer le sentiment du « chez-soi » au sein de l'institution.

Pour les personnes accompagnées, la vie en structure peut être une étape longue dans le temps voire un état permanent et il est essentiel de développer l'aspect domiciliaire de l'institution pour que chacun puisse s'y sentir chez soi.

Ceci passe par :

- Une étape de co-diagnostic avec la personne sur sa capacité à se sentir bien dans son logement (agencement, entretien, etc.),
- En fonction des besoins, la mise en place d'un suivi habitat individuel ou collectif lors d'ateliers « habitat »,
- Un usage des espaces communs concerté avec les usagers (réunions de concertation régulières, atelier ménage et lingerie).

L'entretien et la projection de la vie dans les espaces privatifs et partagés permettent d'apporter du soin à son environnement, de « *prendre soin pour soi-même et pour les autres* ». Se réapproprier ce souci / cette responsabilité est un des facteurs importants du processus de rétablissement.

LA VIE QUOTIDIENNE

« Le fait d'être à la campagne, ça fait du bien. La nature m'apaise. Avoir un planning établi au quotidien et pouvoir faire des activités m'imposent un cadre très positif ». Gilles, ancien résident du Logis de la Cour.

Les maladies psychiques sont souvent connues pour leurs symptômes dits « positifs » tels que les phénomènes hallucinatoires, les idées délirantes, la désorganisation de la pensée et du discours. Ces symptômes sont généralement amoindris grâce aux traitements. A l'inverse, les traitements sont moins efficaces pour lutter contre les symptômes dits « négatifs » de la maladie : l'apragmatisme, l'altération de la motivation et de la volonté, l'appauvrissement de l'activité, et une difficulté à se constituer un monde familier et quotidien.

La maladie a un retentissement fonctionnel sur les personnes les mettant en difficulté lorsqu'il s'agit de vivre en autonomie, de faire leurs courses, de préparer leurs repas, de prendre leur douche, d'entretenir leur logement, etc.

La prise en charge au Logis de la Cour s'occupe des symptômes négatifs de la maladie et de son impact sur le fonctionnement des personnes en travaillant à la restauration des capacités fonctionnelles. Ces capacités sont essentielles en tant qu'elles déterminent la qualité de vie et l'insertion sociale des personnes.

En plus de l'accompagnement autour de l'habitat, l'aide à la vie quotidienne est essentielle au Logis de la Cour et passe par :

- Un cadre rythmant les journées passées au Logis de la Cour (temps spécifique pour les repas, pour les ateliers, pour la distribution des traitements, etc.),
- Une étape de co-diagnostic avec la personne sur l'impact de la maladie sur sa vie quotidienne,
- Un suivi individuel autour de l'hygiène et un conseil pour l'habillement et les achats. Ce suivi nourrit la définition du projet de chacune des personnes accompagnées.

Le Logis de la Cour n'est pas médicalisé et ne pourra pas proposer de soins nursing ou d'accompagnement au repas.

LA PLACE DE LA NATURE

« J'adore les ânes, mais je préfère Dolto, le chien. Je m'en occupe tous les jours. Je lui donne à manger. Je lui fais faire des balades. Il faut profiter de la nature. Ça fait vivre. » Myriam, résidente du Logis de la Cour.

La nature et les animaux font partie de l'ADN du Logis de la Cour. Dans les années 70, c'est le cadre rural que les personnes sont venues chercher, aujourd'hui les jardins de 5 hectares, le parc animalier et les ateliers extérieurs continuent de contribuer au bien-être des résidents du Logis de la Cour.

Grâce aux neurosciences, on estime aujourd'hui que la nature n'est pas seulement apaisante et source de bien-être pour les personnes hébergées, elle est un élément essentiel à la santé mentale de tous et à la réussite de la prise en charge au Logis de la Cour.

Au fur et à mesure des recherches, nous découvrons que l'exposition régulière à la nature améliore l'attention et la concentration⁶, diminue le stress et peut avoir des effets protecteurs contre l'apparition et le développement de troubles neurologiques ou psychiatriques^{7,8,9}. L'exposition à la nature peut aussi être un facteur de rétablissement^{10,11}.

Devant ces éléments, le lien avec la nature ne peut qu'être recherché et développé à Jazeneuil.

LES ATELIERS DE MOBILISATION

Les ateliers du Logis de la Cour sont en place depuis les prémisses de la structure et constituent une part essentielle de la prise en charge au logis. Dans les années 1990, c'est ce que les personnes accueillies sur la RAPH sont venues chercher à Jazeneuil : du concret, du *faire*. Le bâtiment a été en

⁶ 40-second green roof views sustain attention: The role of micro-breaks in attention restoration. Lee et al., *Journal of Environmental Psychology*, Juin 2015.

⁷ Effects of Short Forest Bathing Program on Autonomic Nervous System Activity and Mood States in Middle-Aged and Elderly Individuals. Yu et al., *International Journal of Environmental Research and Public Health*, Août 2017.

⁸ Residential green space in childhood is associated with lower risk of psychiatric disorders from adolescence into adulthood. Engemann et al., *PNAS*, 25 février 2019

⁹ Nature experience reduces rumination and subgenual prefrontal cortex activation. Gross et al., *PNAS*, 29 juin 2015.

¹⁰ Spend time outdoors for your brain – an in-depth longitudinal MRI study. Kühn et al. *The World journal of Biological Psychiatry*, Juillet 2021.

¹¹ A potential natural treatment for Attention-Deficit/Hyperactivity Disorder: evidence from a national study. Kuo & Taylor, *American Journal of Public Health*, Septembre 2004.

partie reconstruit par les personnes accueillies sur la RAPH. Les murs de la salle de restauration, par exemple, ont été remontés grâce aux ateliers de ces années-là.

Aujourd'hui, le public accueilli au Logis de la Cour a changé. Les compétences techniques autour du maraîchage et de la menuiserie sont moins prévalentes chez les personnes accueillies. L'impact de la maladie est aussi plus fort sur les personnes accueillies aujourd'hui, avec un retentissement important sur les capacités de concentration et de mémorisation. Les objectifs sur les ateliers ne sont plus ceux des années 90, mais la valeur des ateliers dans la prise en charge globale du Logis de la Cour reste entière.

Chaque atelier est encadré par un professionnel d'Audacia à l'exception de l'atelier cuisine qui est porté par le partenaire en charge de la restauration collective.

Les ateliers se déroulent le matin, suite au café proposé dans la salle de restauration. Un rappel de l'attribution de chacun sur les ateliers y est fait, puis chaque personne part sur son atelier. Les ateliers sont obligatoires ; ils développent les motivations extrinsèques aux personnes et favorisent un engagement communautaire. En fonction de l'état de santé des personnes, il peut y avoir des absences, mais une absence répétée aux ateliers interrogera le sens d'une prise en charge au Logis de la Cour pour la personne concernée.

Les après-midis, des ateliers et activités facultatifs peuvent être proposés à l'ensemble des résidents du Logis de la Cour. Ceux-ci portent sur les motivations intrinsèques aux personnes (« ce que j'ai envie de faire »).

Ces ateliers ont pour objectifs de :

- Mobiliser des compétences techniques déjà existantes et/ou en apprendre de nouvelles (nouveaux gestes, utilisation d'outils, etc.),
- Planifier des gestes, un processus, anticiper les tâches à venir,
- Développer ou entretenir les compétences sociales des personnes (communiquer, travailler en équipe, etc.),
- Comprendre et maintenir un cadre (comprendre les consignes, les mémoriser, les suivre, etc.)
- Favoriser l'estime de soi, valoriser la contribution de chacun même si elle est minime, être encouragé, recevoir des retours positifs,
- Développer l'autonomie des personnes en leur confiant des tâches dès que c'est possible,
- Rester actifs, retrouver une vie active et sociale,
- Générer du lien avec des personnes extérieures au Logis de la Cour, les ateliers doivent être vecteurs de participation et d'insertion sociale,
- Favoriser la réadaptation socioprofessionnelle (dans certains cas).

Aucun objectif de production n'est demandé sur les ateliers.

Chaque atelier intègre une réflexion sur l'ergonomie des lieux et des tâches afin de favoriser l'inclusion de tous.

Les ateliers planifiés sur la période 2023-2028 sont les suivants :

- Atelier médiation animale
- Atelier jardin et espaces verts
- Ateliers créatifs
- Atelier ménage
- Atelier cuisine

Chaque atelier est doté d'un projet spécifique mis en annexe du projet d'établissement global.

LE SOIN

Le Logis de la Cour n'est pas médicalisé, et même s'il travaille en étroite partenariat avec le sanitaire via le dispositif d'Accueil Thérapeutique, il reste une structure d'accueil social.

Cependant, le Logis de la Cour conserve une mission essentielle d'accès au soin pour les personnes accompagnées et la coordination médicale est un aspect majeur de la prise en charge.

Pour les personnes accueillies sur le dispositif RAPH et Foyer de Vie, la coordination médicale est orchestrée par une infirmière sur site et en lien direct avec le réseau partenarial de soin suivant :

- Le cabinet médical de Lusignan dont un médecin se détache toutes les semaines pour effectuer des consultations directement sur le site du Logis de la Cour,
- Le Centre Médico-Psychologique (CMP) de Lusignan,
- La pharmacie de Lusignan pour la préparation des traitements,
- La pédicure sur site directement,
- Les laboratoires bio86 qui viennent récupérer les tests et prélèvements directement sur site,
- Le Centre Hospitalier Henri Laborit notamment les services d'hôpital de jour tels que *CREATIV*,
- Tout autre professionnel de santé en fonction des besoins.

Pour les personnes en Accueil Thérapeutique, la place du soin est renforcée et assurée par Philae, CHHL de la façon suivante :

- Interventions pluri hebdomadaires hors week-ends d'un infirmier en psychiatrie,
- Intervention mensuelle d'un médecin psychiatre assurant le suivi médical des 15 personnes accueillies sur l'Accueil Thérapeutique,
- Suivis psychothérapeutiques par une psychologue clinicienne,
- Appui technique d'un ergothérapeute,
- Ateliers de Thérapie Psychologique Intégrée (IPT - Integrated Psychological Treatment) destiné aux patients atteints de schizophrénie. Il s'agit d'un programme d'approche cognitivo-comportementale composé de plusieurs modules à complexité croissante. Il associe un travail sur la remédiation cognitive et un travail sur les habilités sociales.
- Continuité des soins en dehors des horaires d'ouverture de Philae associée par le cadre de garde

Une procédure pour la distribution des traitements, tout dispositifs confondus, est en place sur la structure. Les traitements sont assurés par le CHHL. Les transports et l'accompagnement vers les autres soins sont assurés par le CHHL, sauf en cas d'impossibilité. Dans ce cas, Audacia prend le relais.

LE SPORT ADAPTE

Il est maintenant communément établi qu'une pratique quotidienne d'activités physiques s'accompagne d'une meilleure santé mentale et d'une meilleure santé générale. Il apparaît aujourd'hui que c'est la pratique sportive qui procure les effets positifs les plus importants sur la santé mentale¹².

Des bienfaits pour la santé mentale sont observés pour toute activité physique dont la durée est supérieure à 20 minutes par semaine. Plus le volume ou l'intensité de l'activité augmente, plus l'activité s'accompagne d'une diminution de la détresse psychologique¹³.

A cela s'ajoute le fait que les troubles psychologiques constituent un facteur de risque grandissant de mortalité et de morbidité pour les personnes concernées, en comparaison à la population générale¹⁴. Donner une place privilégiée au sport dans la prise en charge au Logis de la Cour est donc essentiel.

Le sport se décline sous ces modalités :

- Inscription possible au club de tennis de table de Lusignan qui dispose d'une section adaptée. L'entraînement y est hebdomadaire et une entrée en compétition est possible. Tous les ans, depuis près de dix ans, l'équipe de tennis de table du Logis de la Cour se qualifie aux championnats de France,
- Inscription possible au club de Tir-à-l'Arc de Lusignan qui dispose d'une section adaptée. L'entraînement y est hebdomadaire et une entrée en compétition est possible.
- Mise en place d'ateliers sportifs individuels et collectifs hebdomadaires en partenariat avec le Sport Adapté de la Vienne (CDSA 86),
- Proposition d'activités de randonnée régulières par l'équipe,
- Mise à disposition d'équipements sportifs en libre-service sur le site (table de tennis de table, sac de frappe, vélo elliptique).

VIE SOCIALE, CULTURELLE ET CITOYENNE

La participation à la vie sociale et culturelle et l'accès à la citoyenneté sont des enjeux majeurs pour les personnes vivant avec des troubles psychiques.

Les maladies psychiques sont associées à des stéréotypes négatifs tels que la dangerosité, l'irresponsabilité, l'imprévisibilité, et l'incompétence. Ces préjugés sont présents dans la population générale mais aussi chez les familles et les professionnels de la santé et de la santé mentale.

Selon l'OMS, la stigmatisation est l'obstacle le plus important à surmonter dans la communauté. La stigmatisation retarde l'accès aux soins, impacte l'estime de soi, réduit l'accès au logement, à l'emploi, aux loisirs, aux relations intimes et amicales. L'étude INDIGO¹⁵, menée en 2012, indique que les

¹² Hamer M, E Stamatakis et A Steptoe (2008) Dose-response relationship between physical activity and mental health: The Scottish Health Survey. Br J Sports Med 43(14):1111-4.

¹³ Bienfaits psychologiques de l'activité physique pour la santé mentale optimale, Emmanuel Poirel, Santé mentale au Québec, Volume 42, Number 1, Spring 2017, p. 147-164.

¹⁴ Le sport est plus bénéfique pour la santé mentale que toute autre forme d'activité physique, K Adel, G Thibault - 2010

¹⁵ International Study of discrimination and stigma outcome, Daumerie et al. L'Encéphale, Volume 38, Issue 3, June 2012, Pages 224-231

situations de discrimination vécues par les personnes avec une schizophrénie se font à une haute fréquence.

Devant ces phénomènes, l'accès à une vie sociale et culturelle satisfaisante est difficile et doit faire l'objet d'un travail important. Plusieurs moyens sont employés au Logis de la Cour :

- Organisation de plannings mensuels d'activités basés sur les demandes des usagers,
- Participation aux activités des associations locales, mobilisation au sein du collectif mélusin des associations,
- Organisation de séjours vacanciers internes et externes avec les organismes de séjours adaptés,
- Redistribution de l'argent récolté sur les ateliers pour des activités collectives votées par l'ensemble du groupe,
- Lutte contre les préjugés autour de la santé mentale et des maladies psychiatriques en participant aux événements de sensibilisation du territoire tels que les Accessifs et les Semaines d'Information sur la Santé Mentale et aux politiques du territoire,
- Promotion d'une image positive de la santé mentale à travers des témoignages, expositions photos, etc.

LA VIE INTIME, AFFECTIVE ET SEXUELLE

La vie intime, affective et sexuelle des personnes accompagnées est une composante de la liberté individuelle et du respect de la vie privée. Le droit ne norme pas les comportements sexuels tout en reconnaissant leur libre exercice, y compris pour des personnes considérées comme vulnérables.

Cette vie intime, affective et sexuelle peut être contrainte pour les personnes accueillies au Logis de la Cour, du fait (1) de la vulnérabilité du public ; les femmes se déclarant en situation de handicap seraient deux fois plus souvent que les autres femmes exposées aux violences sexuelles¹⁶, du fait (2) de l'institution et de ce qu'elle impose sur la sphère privée.

Il s'agit, à la fois, de promouvoir l'accès de chacun à une vie affective et sexuelle comme droit fondamental et de mieux protéger les plus vulnérables¹⁷. Au cœur de ce double mouvement figure la question du consentement.

Afin d'accompagner ce travail, le Logis de la Cour a mis en place une référence vie intime, affective et sexuelle portée par un professionnel de jour et un professionnel de nuit. Ensemble, ils posent les bases d'un recueil de la parole et impulsent une dynamique d'échanges vertueuse au sein de la structure. La fiche référence est disponible sur demande. Les objectifs majeurs sont ceux-ci :

- Promouvoir une approche positive de la sexualité,
- Prendre en compte les besoins et attentes en matière de vie affective et sexuelle,
- Prévenir, repérer et gérer les comportements sexuels problématiques, ainsi que les violences sexuelles,

¹⁶ Baradji E, Filatriau O. Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences physiques, sexuelles et verbales. Etudes et Résultats 2020;(1156).

¹⁷ Direction générale de la cohésion sociale. Circulaire n° DGCS/SD3B n°2021-147 du 5 juillet 2021 relative au respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services médico sociaux relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences. Paris: DGCS; 2021.

- Prévenir et réduire les risques et les dommages en santé sexuelle (infections sexuellement transmissibles, grossesses non désirées), notamment par le référencement vers des partenaires extérieurs.

La formation régulière des professionnels par le biais de formations spécialisées et dans le cadre des Analyses de Pratiques Professionnelles est en place au Logis de la Cour afin de prendre en compte les enjeux culturels, philosophiques et moraux qui pourraient influencer cet aspect de l'accompagnement.

Il est à noter que le « droit à la vie sexuelle », entendu comme « un droit à la jouissance », n'est pas reconnu. En l'état actuel du droit français, le recours aux services sexuels d'un homme ou d'une femme, ou sa facilitation, relève de la prostitution et du proxénétisme¹⁸.

¹⁸ Comité consultatif national d'éthique. Avis N°118. Vie affective et sexuelle des personnes handicapées. Question de l'assistance sexuelle. Paris: CCNE; 2021.

2. Objectifs des prestations

Objectif final	Objectifs intermédiaires	Activités	
Que chaque personne accompagnée au Logis de la Cour puisse atteindre un niveau de bien être et une capacité de décider et d'agir qui lui sont satisfaisantes.	Mobiliser la personne dans son environnement physique et social immédiat, renforcer la dimension domiciliaire de l'habitat	Accompagnement individuel dans les espaces privés	
	Accompagner les personnes pour qu'elles apprennent à mieux se connaître, à reconnaître leurs troubles, à les accepter et à identifier leurs forces		Accompagnement collectif dans les espaces partagés
			Co-diagnostic de l'impact de la maladie sur les personnes (capacités, facteurs protecteurs, limitations et facteurs de stress)
			Utilisation d'outils de gestion de crise en lien avec l'équipe soins
			Ateliers de remobilisation
	Améliorer le fonctionnement de la personne, développer ses capacités et habiletés ainsi que son autonomie et son estime de soi		Psychoéducation
			Favoriser l'intervention par les pairs, c'est-à-dire, le partage d'expérience, du vécu de la maladie et du parcours de rétablissement
			Accompagnement à la vie quotidienne
			Mise en place d'un cadre structurant rythmant les journées
			Ateliers de remobilisation
			Exposition à la nature
	Avoir accès à la citoyenneté et à des activités de loisirs, à des activités culturelles ou de travail qui auront pour objectif l'épanouissement de chacun		Accès au soin
			Mise en place de temps sportifs hebdomadaires
			Ateliers de Thérapie Psychologique Intégrée (IPT)
			Organisation de plannings mensuels d'activités basés sur les demandes des usagers
			Participation aux activités des associations locales
Renforcer le niveau de choix, de décision, d'influence et de contrôle que les personnes accompagnées peuvent exercer sur les événements de leur vie		Organisation de séjours vacanciers internes et externes	
		Redistribution de l'argent récolté sur les ateliers pour des activités collectives votées par les résidents	
		Accompagner le projet de chacune des personnes	
		Accompagner la vie intime, affective et sexuelle	
Réduire l'écart entre des personnes ayant un trouble psychique et les autres, lutter contre les préjugés associés aux troubles psychiques		Développer le partenariat pour fluidifier les parcours des personnes	
		Mise en place d'instances représentatives qui jouent un réel rôle dans la structure	
		Favoriser l'intervention par les pairs au niveau institutionnel	
		Participation aux activités de sensibilisation du territoire (Accessifs, SISM, etc.)	

VII. ORGANISATION DES TRAJECTOIRES DES USAGERS

1. Modalités d'admission et d'accueil

Chaque dispositif est une porte d'entrée différente au Logis de la Cour. Le foyer de vie reçoit sur décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en utilisant le système Via Trajectoires. L'entrée en RAPHP se fait via le SIAO de la Vienne, sur prescription de travailleurs sociaux. L'entrée sur l'Accueil Thérapeutique est gérée par le Centre Hospitalier Henri Laborit.

Une fois la demande reçue, elle est évaluée en plusieurs étapes, lors de rencontres s'échelonnant sur plusieurs semaines.

L'objectif est qu'à la fin du processus, un double choix puisse s'effectuer : la personne demandeuse a les éléments pour choisir ou non d'intégrer le Logis de la Cour. L'équipe pluridisciplinaire est en capacité d'émettre un avis sur l'adéquation entre les besoins et projets de la personne et la prise en charge proposée. La structure n'accueillera pas une personne si celle-ci n'est pas en mesure de faire un choix clair, éclairé et consenti. Elle se réserve le droit de refuser une demande si elle ne semble pas adaptée.

Voici un tableau récapitulatif des modalités d'admission :

	Logis de la Cour		
	RAPHP	Foyer de Vie	Accueil Thérapeutique
Source de la demande	SISIAO	MDPH, Via Trajectoires	PHILAE, demande des médecins au guichet unique
Instruction initiale	Cheffe de Service	Cheffe de Service	Equipe PHILAE
1^{er} rencontre :	<p>2 heures, au logis.</p> <p>1 entretien avec la cheffe de service puis visite du site</p> <p>Objectif : valider la cohérence générale du projet</p> <p><i>Envoi du dossier complet à remplir à renvoyer par la personne demandeuse avant le deuxième entretien</i></p>	<p>2 heures, au logis.</p> <p>1 entretien avec la cheffe de service puis visite du site</p> <p>Objectif : valider la cohérence générale du projet</p> <p><i>Envoi du dossier complet à remplir à renvoyer par la personne demandeuse avant le deuxième entretien</i></p>	<p>Une visite au logis, faite par un membre de l'équipe.</p> <p>Entretien avec infirmier psy PHILAE et cheffe de service.</p>
2^{ème} rencontre :	<p>Journée d'essai avec point café, atelier avec animateur atelier, 1 entretien avec infirmière puis avec accompagnateur référent</p> <p>Possibilité de faire plusieurs journées d'essai si besoin</p>	<p>Journée d'essai avec point café, atelier avec animateur atelier, 1 entretien avec infirmière puis avec accompagnateur référent</p> <p>Possibilité de faire plusieurs journées d'essai si besoin</p>	<p>Journée d'essai avec point café, atelier avec animateur atelier, 1 entretien avec infirmière puis avec accompagnateur référent</p> <p>Possibilité de faire plusieurs journées d'essai si besoin</p>
Décision finale	<p>Validation ou refus en réunion d'équipe</p> <p>Communication orale par Cheffe de Service, puis écrite par Responsable de Pôle</p>	<p>Validation ou refus en réunion d'équipe</p> <p>Communication orale par Cheffe de Service, puis écrite par Responsable de Pôle</p>	<p>Communication écrite du Docteur Psychiatre référent au médecin demandeur.</p> <p>Présentation en réunion d'équipe et choix du référent pressenti.</p> <p>Passage sur la place temporaire.</p>

Une fois l'avis favorable émis, une date d'entrée sera identifiée en fonction des disponibilités des chambres au Logis de la Cour. Si le délai d'entrée est long, des journées sur site pourront être organisées pour maintenir le lien lors de l'attente.

Pour la RAPH et le foyer de vie, un Etat des Lieux (EDL) d'entrée sera proposé en lien avec le chargé de gestion locative d'Audacia. Un bail sera signé lors de l'entrée sur site. Une copie du règlement de fonctionnement sera jointe au bail.

Une fois la date d'entrée fixée, l'accueil sera organisé par l'équipe et comporte une visite du site, un appui à l'installation dans la chambre, une explication du fonctionnement du site, l'identification d'un accompagnateur référent. Dans les premières semaines, la personne pourra essayer les différents ateliers avant de faire un choix sur l'atelier dans lequel elle souhaite s'investir.

Chaque entrée est soumise à un mois d'essai, renouvelable deux fois. Lors de ce délai, l'arrêt de la prise en charge peut se faire sans préavis.

2. Démarche de projet personnalisé

L'accompagnement au projet de chacune des personnes accueillies au Logis de la Cour est le pilier de la prise en charge. Dans l'esprit du processus de rétablissement évoqué plus haut, il s'agit là de promouvoir la capacité pour chaque personne d'être acteur de sa vie, d'exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités.

Avoir le pouvoir de décider pour soi-même est un apprentissage qui se développe. Accompagner les personnes à devenir ce qu'elles ont envie d'être, avec un soutien adapté, c'est permettre à chacun de participer à la société en tant que citoyen et d'accéder au bien-être et à une meilleure qualité de vie.

Cet accompagnement se fait par la désignation d'un accompagnateur référent qui va aider la personne dans la construction de son projet. L'accompagnement revêt des phases de diagnostic, de définition d'objectifs, d'évaluations sous forme d'entretiens formels et informels et à l'aide d'outils divers.

Il permet d'identifier les facteurs de protection, ce qui confère à l'individu un pouvoir sur ses symptômes. Les soins de réhabilitation psychosociale vont s'attacher à limiter les facteurs de stress tout en développant des facteurs de protection.

L'accompagnement des projets des personnes en Accueil Thérapeutique se fait en co-référence avec le Philae et est animé au quotidien par un accompagnateur psychosocial et l'infirmier détaché par Philae.

Une synthèse par an, en équipe pluridisciplinaire, est organisée au Logis de la Cour et préparée avec la personne accompagnée. D'autres temps de synthèses peuvent être organisés en fonction des projets des personnes et de leurs souhaits.

Voici quelques éléments qui guident ce travail d'accompagnement :

- Le Logis de la Cour veut créer un environnement au sein duquel le processus de rétablissement peut être nourri. Cet environnement se veut souple et non-linéaire et permet d'essayer et d'échouer, puis de nouveau d'essayer, sans être pénalisé, sans devoir revenir en arrière.

- Le logis de la cour veut développer une variété d'options dans la prise en charge pour que chacun puisse trouver la combinaison qui lui convient. Au-delà des règles de la vie collective qui organisent la vie du groupe du logis, l'équipe veille à ce que la prise en charge prenne en compte la complexité et l'unicité de chaque individu et développe une prise en charge sur mesure.
- Tout type de projet peut être accompagné dans la mesure où il est légal. Les accompagnateurs veillent à laisser les personnes faire leur propre cheminement et à se confronter à la réalité dans l'examen de la faisabilité de leur projet sans jugement. Il n'y a pas d'injonction au projet si la personne a déjà un niveau de contrôle, de décision et de bien-être qui le satisfait.

3. Orientation et sortie

Certains projets signifient le relogement des personnes un temps accueillies au Logis de la Cour. Audacia entretient un tissu partenarial dense afin de pouvoir orienter les personnes vers de nouveaux dispositifs que ce soient du logement social autonome, des Pensions de Famille, foyer de vie, EPHAD, etc. Des visites des différents dispositifs sont organisées afin d'étendre le champ des possibles pour les personnes.

Les modalités de fin de prise en charge sont régies dans le règlement de fonctionnement et le contrat de résidence. Elles peuvent se faire à l'initiative des personnes accueillies ou de la structure.

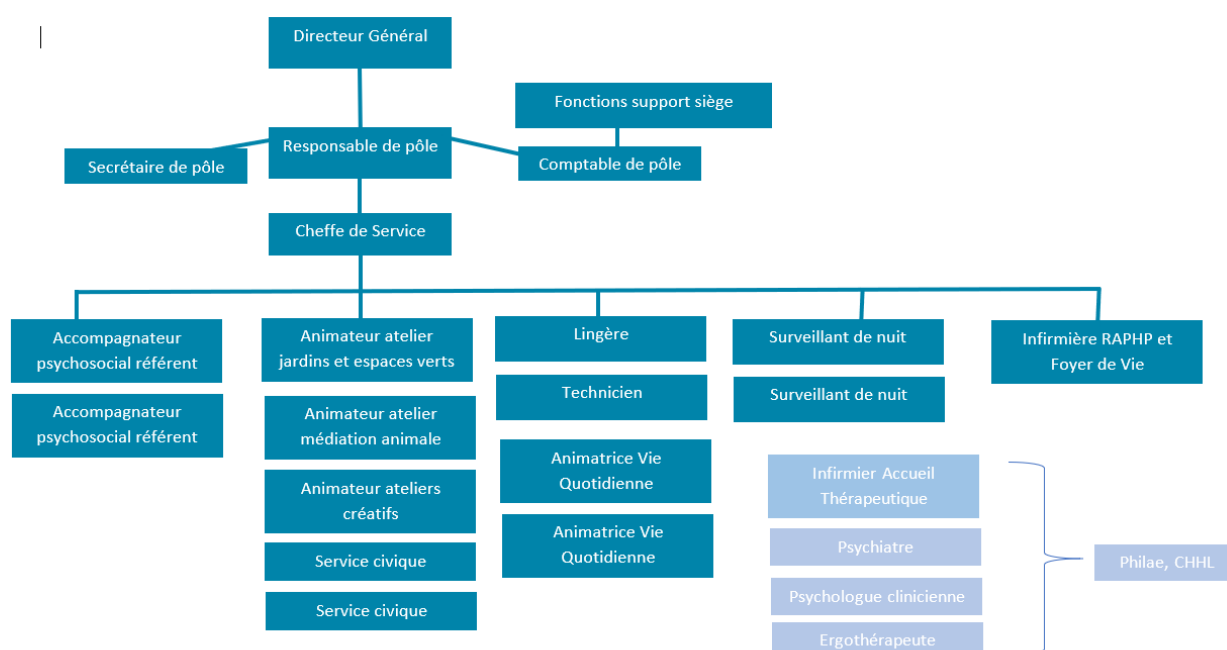
VIII. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

1. Les professionnels et les compétences mobilisées

Plusieurs familles de métiers s'articulent au Logis de la Cour pour mettre en œuvre les prestations :

- Une équipe de deux accompagnateurs psychosociaux référents de formation d'éducateurs spécialisés (ES) ou d'accompagnateurs éducatif et social (AES). Ceux-ci se répartissent les références des 37 personnes accueillies ;
- Une équipe de trois animateurs ateliers composée d'un animateur jardin et espaces verts, d'un animateur médiation animale et d'une animatrice ateliers créatifs, appuyés par deux missions de service civique ;
- Une équipe de deux animateurs *vie quotidienne* qui accompagnent les personnes dans les tâches de la vie quotidienne, notamment autour de l'hygiène et de l'habitat ;
- Une équipe paramédicale composée d'une infirmière et d'un infirmier Philae, appuyé par un médecin psychiatre et une psychologue clinicienne pour l'Accueil Thérapeutique ;
- Une équipe logistique composée d'une lingère encadrant l'atelier ménage et d'un technicien pour la maintenance générale du bâtiment ;

- Une équipe de surveillant de nuit assurant la sécurité des personnes la nuit ;
- Des services support autour de la gestion locative majoritairement basées au siège de l'association ;
- Un poste de cheffe de service qui dirige l'équipe et qui est garante de la mise en place du projet d'établissement et de sa qualité ;
- Un poste de responsable de pôle qui assure le deuxième niveau de pilotage et a pour mission de mettre en place un fonctionnement de pôle qui vise la qualité des services en direction des personnes accueillies, et de développer l'activité en cohérence avec les axes stratégiques définis par la gouvernance ;
- L'équipe de direction (cheffe de service + responsable de pôle) est appuyée par une secrétaire qui gère les plannings et les affaires courantes et les aspects administratifs et par une comptable. Le poste de secrétaire, comptable et responsable de pôle ne sont qu'à temps partiel au Logis de la Cour, occupé par ailleurs sur les dispositifs Pensions de Famille et GEM du pôle.



L'équipe du Logis de la Cour est appuyée par le siège d'audacia, notamment par :

- Le Président et le Directeur général,
- Un service administratif et financier,
- Un Service des Ressources Humaines,
- Un service Qualité, Sécurité et Environnement.

2. Dispositifs de travail des équipes

INSTANCES DU TRAVAIL D'EQUIPE

Plusieurs temps organisent le travail de l'équipe du Logis de la Cour :

- Réunion pluridisciplinaire tous les lundis après-midi, animée par la cheffe de service, avec pour but d'organiser la logistique de la semaine et de régler les affaires courantes,
- Réunion mensuelle des animateurs avec la cheffe de service afin de planifier les activités sur les ateliers,
- Réunion mensuelle des accompagnateurs psychosociaux référents avec la cheffe de service afin de faire un point sur les projets,
- Réunion mensuelle de l'infirmière pour la RAPHF/Foyer de vie avec la cheffe de service afin de revoir les fiches de suivi des traitements et des soins,
- Réunion mensuelle de l'équipe du Logis de la Cour et de Philae afin de faire un point sur les situations en Accueil Thérapeutique,
- Réunions annuelles de synthèse pour chacune des personnes accueillies avec l'équipe du Logis de la Cour, Philae, la Cheffe de Service et la Responsable de pôle.

Une session d'Analyse des Pratiques Professionnelles a lieu une fois par mois. Elle est dédiée à l'équipe d'accompagnement sans les fonctions de direction. Elle est organisée par Philae.

Une journée de pôle, réunissant tous les professionnels du pôle Handicap PsychoSocial est organisée une fois par trimestre afin de travailler des problématiques communes à tous les dispositifs.

ÉCRITS PROFESSIONNELS

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par les soins de l'équipe ou de la secrétaire de pôle. Ces comptes-rendus sont stockés sur un serveur partagé, sécurisé et accessible uniquement aux professionnels intervenant au Logis de la Cour et à Philae.

Sur ce serveur se trouvent d'autres documents destinés à la gestion des activités du Logis de la Cour :

- Cahier électronique de transmission
- Agenda hebdomadaire,
- Tableau mensuel d'activités,
- Tableaux de gestion des effectifs,
- Documents d'établissement (règlement de fonctionnement, livret d'accueil, fiche références, etc.)
- Photos

Un dossier par résident est accessible sur le serveur. Il reprend :

- Des éléments administratifs,
- Des éléments de suivi du projet de la personne,
- Les écrits liés aux ateliers suivis par la personne.
- Les informations liées à la santé des personnes sont sécurisées dans un dossier séparé à l'usage de l'infirmière et des médecins uniquement.

Depuis la loi du 2 janvier 2002, les établissements sociaux et médico-sociaux sont dans l'obligation de constituer un dossier unique pour chaque usager. Dans ce dossier, se trouve l'ensemble des

informations qui concernent l'utilisateur, lequel a le droit de le consulter. Les professionnels sont tenus de mettre en œuvre des qualités rédactionnelles particulières (précision, neutralité, clarté, lisibilité) et une traçabilité opérationnelle des dossiers (modes de classement et d'archivage). Le dossier centralise les informations strictement nécessaires à la compréhension de la prise en charge.

Il peut arriver que les informations contenues dans un dossier perturbent l'utilisateur, voire aggravent son état. C'est la raison pour laquelle l'arrêté du 8 septembre 2003 prévoit que « la communication des informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la Loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative ».

Tous les éléments liés aux personnes accueillies au Logis de la Cour sont disponibles à la lecture des personnes accompagnées. Ils sont supprimés deux ans après la fin de leur prise en charge.

SYSTEME D'INFORMATION ET TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Le serveur partagé, protégé est à disposition des équipes sur la base d'un identifiant et d'un mot de passe unique. D'autres systèmes d'informations sont utilisés :

- SI SIAO pour les demandes de RAPH
- ViaTrajectoires pour les demandes de Foyer de Vie
- Cortex pour les personnes en Accueil Thérapeutique (uniquement pour le personnel de Philae)

L'ensemble des professionnels est soumis à la discrétion professionnelle. L'utilisateur doit pouvoir se sentir protégé de toute forme d'indiscrétion et être informé des éléments de sa situation qui sont échangés dans le cadre du secret partagé.

La communication et l'implication des proches et des familles des personnes accueillies est recherchée dans la mesure où elle est souhaitée par les personnes accueillies. L'équipe a un devoir de confidentialité à l'égard des personnes accompagnées et ne peut communiquer des informations sans leur accord.

3. Instances représentatives

CONSEIL DE VIE SOCIALE

Le conseil de la vie sociale (CVS) est une instance qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux. Il a été défini par la loi du 2 mars 2002 à l'article L311-6 du code de l'action sociale et des familles.

Il rend des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne aussi bien que la vie tournée vers l'extérieur
- Les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques
- Les projets de travaux et d'équipement
- La nature et le prix des services rendus
- L'affectation des locaux collectifs

- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge

Le conseil de la vie sociale comprend au moins 2 représentants des personnes accueillies ou prises en charge, s'il y a lieu, un représentant des familles ou des représentants légaux, un représentant du personnel et un représentant de l'organisme gestionnaire.

Le nombre des représentants des personnes accueillies et de leur famille ou de leurs représentants légaux doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil.

Au Logis de la Cour, trois CVS sont organisés tous les ans. Les dates des CVS sont fixées en fin d'année pour l'ensemble de l'année suivantes. Les invitations sont faites par la secrétaire de pôle.

La préparation en amont d'un CVS consiste en des réunions mobilisant toutes les personnes accueillies en groupes de six résidents, accompagnés par un professionnel. Ces réunions ont pour objectif de réunir les premières préoccupations des résidents et de préparer les sujets qu'ils souhaitent soumettre au CVS. Des comptes-rendus de ces réunions sont transmises à la direction trois semaines avant le CVS et permettent de préparer l'ordre du jour. Celui-ci est transmis à l'ensemble des participants une semaine avant le CVS.

Après le CVS, un compte-rendu est préparé par le binôme secrétaire résident / secrétaire professionnel et est affiché sur site. Des réunions sont organisées avec les mêmes groupes de six résidents pour communiquer le contenu du CVS qui a eu lieu et les actions qui en découlent.

COMMISSION REPAS

Une commission repas incluant des représentants des usagers, l'animateur jardins et espaces verts, un infirmier, la direction et le prestataire de restauration collective est organisée tous les trimestres. Elle a pour objectifs de :

- Revoir les menus prévus pour le trimestre à venir et de les adapter en fonction des souhaits des personnes accueillies,
- Planifier les repas à thèmes et autres activités en lien avec la cuisine,
- Communiquer et planifier l'usage des légumes produits au cours de l'atelier jardin en cuisine.

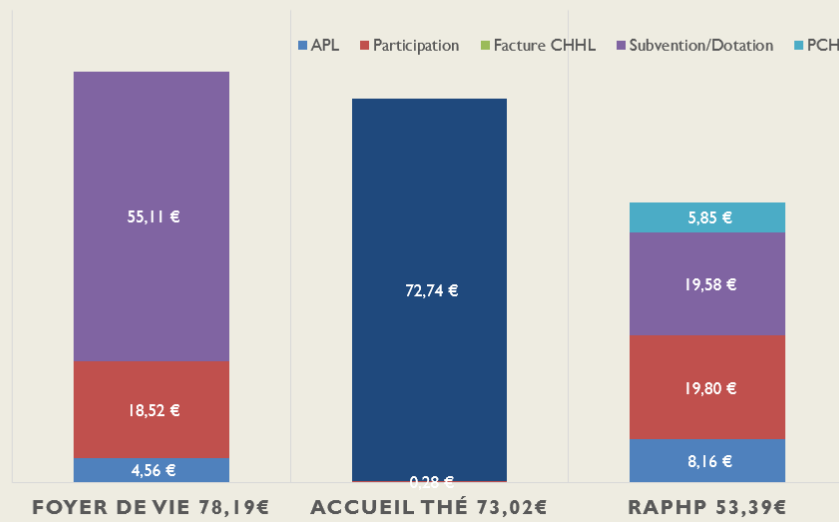
Chaque commission donne lieu à un relevé d'actions qui est transmis par la Cheffe de Service à l'ensemble des équipes et personnes accueillies.

4. Gestion des moyens matériels

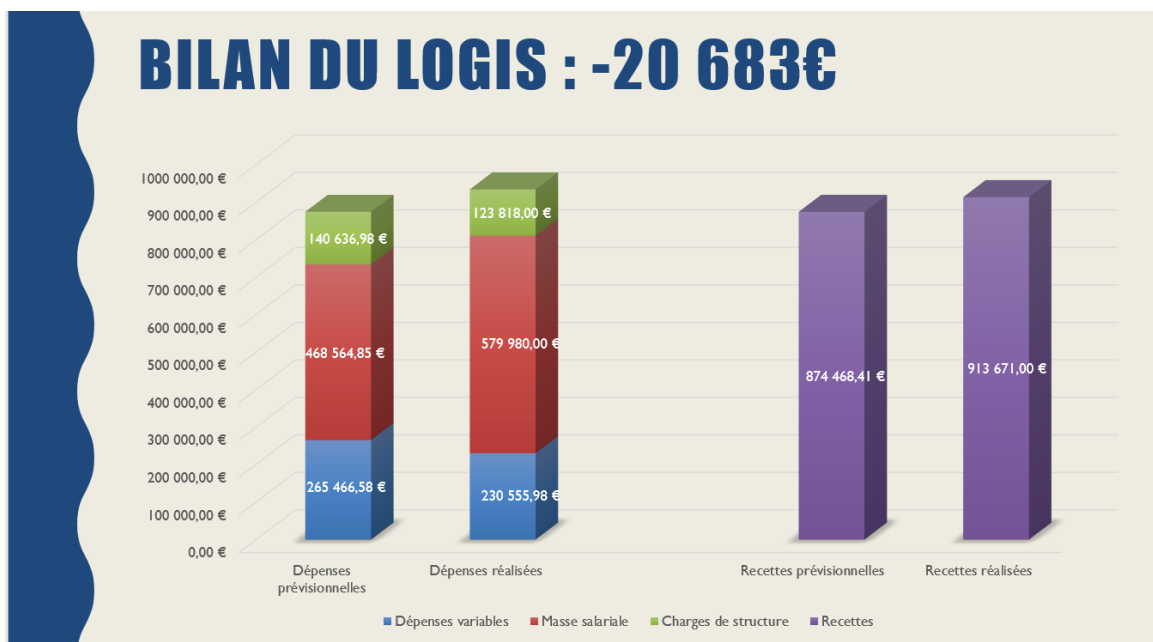
Le bâtiment du Logis de la Cour est loué à Audacia par la Congrégation des Filles de la Croix dans le cadre d'un bail emphytéotique allant jusqu'à 2037.

En 2022, les sources de financement sont stables et s'organisent de la suite :

TARIF REÇU PAR RÉSIDENT À LA JOURNÉE EN 2022



Le bilan 2022 a arrêté des dépenses de 913 671 € pour le Logis de la Cour, en voici une présentation :



IX. PARTENARIATS

LE CENTRE HOSPITALIER HENRI LABORIT

Le Logis de la Cour bénéficie d'une relation privilégiée avec le Centre Hospitalier Henri Laborit (CHHL – Service Philae) à travers un conventionnement pour le dispositif d'Accueil Thérapeutique. Le Centre Hospitalier est aussi partenaire via le Centre Médico-psychologique de Lusignan et les autres instances de réhabilitation psychosociale du secteur (CREATIV, Maison de la Réhabilitation Psychosociale, etc.).

LES SERVICES DE PROTECTION DES MAJEURS

Les équipes du pôle travaillent de manière rapprochée avec les services de protection des majeurs de l'UDAF, de l'ATRC, de l'ESSOR et de tuteurs privés.

SIAO ET LA MDPH

Le pôle travaille étroitement avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et siège à la commission de la Vienne. Des liens avec la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées sont aussi tissés pour assurer le bon fonctionnement du foyer de vie.

ELUS ET ACTEURS ASSOCIATIFS

Un travail partenarial rapproché avec l'équipe municipale et les associations locales permettent aux personnes accompagnées au Logis de la Cour d'être des habitants de Jazeneuil à part entière.

Audacia est aussi un membre actif du Collectif Mélusin qui réunit les associations locales de Lusignan et des communes environnantes, ce qui lui permet d'être au fait des activités du territoire mélusin et de créer des partenariats au bénéfice des personnes accompagnées.

Une liste exhaustive des parties prenantes est disponible dans le Manuel de Système de Management Intégré d'Audacia.

X. PREVENTION ET GESTION DES RISQUES

1. Prévention des risques pour la santé et la sécurité des salariés

Toutes les informations sur cette rubrique sont disponibles dans le Manuel de Système de Management Intégré d'Audacia.

2. Prévention des risques pour la santé et la sécurité des usagers

Toutes les informations sur cette rubrique sont disponibles dans le Manuel de Système de Management Intégré d'Audacia.

3. Gestion des évènements indésirables

Toutes les informations sur cette rubrique sont disponibles dans le Manuel de Système de Management Intégré d'Audacia.

4. Droit des usagers, culture de la bientraitance et prévention de la maltraitance

Nous nous référons aux douze articles de la chartre des droits et des libertés de la personne accueillie, affichée sur site¹⁹.

Une charte de bientraitance dans le contexte du rétablissement est en place et signée par chacun des membres de l'équipe. Elle a pour objectif de détailler les articles de la charte des droits et des libertés de la personne accueillie et d'en envisager les applications au quotidien. Elle est affichée au Logis de la Cour.

En plus de cette charte, une fonction de référent éthique et bientraitance est en place au Logis de la Cour. Même si chaque professionnel est amené dans son accompagnement auprès des personnes accueillies au logis de la cour à aborder la question éthique et les enjeux autour de la bientraitance, un rôle de référence est mis en place afin de rendre plus visible cette partie de l'accompagnement, de reconnaître l'importance de la thématique et afin d'impulser une dynamique vertueuse au sein de l'établissement.

Le rôle est identifié par les professionnels, par les personnes accueillies et est soutenu par la direction. En voici les objectifs :

- En lien avec la direction, mettre à jour la chartre de bientraitance de la structure,
- Communiquer sur la fonction de référent éthique et bientraitance et ses objectifs auprès des résidents, et de l'équipe,
- Maintenir une veille de la bientraitance sur la structure, recevoir et accueillir la parole des résidents et de l'équipe lors de temps formels et informels, conseiller et comprendre les problématiques,
- Être une ressource pour les autres membres de l'équipe, mettre en place les ateliers bientraitance,

¹⁹ Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, ANESM, 2018

- Depuis le terrain, formuler des questions éthiques et saisir le comité d'éthique d'Audacia le cas échéant,
- Participer aux évaluations internes et externes en tant qu'auditeur interne,
- Participer à l'analyse des événements indésirables lors de rendez-vous mensuels avec la direction, et en lien avec le service QSE d'Audacia,
- Alerter la direction si besoin.

La fiche est disponible sur demande.

XI. ÉVALUATIONS ET DEMARCHES D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

1. Dispositifs et démarches qualité

Toutes les informations sur cette rubrique sont disponibles dans le Manuel de Système de Management Intégré d'Audacia.

2. Périmètre, rythme et calendrier des démarches qualité et d'évaluation

Toutes les informations sur cette rubrique sont disponibles dans le Manuel de Système de Management Intégré d'Audacia.

Le calendrier pour le Logis de la Cour annonce une évaluation externe en 2023. Une auto-évaluation a eu lieu en 2022.

3. Objectifs en matière d'évaluation

Voir le rapport de l'auto-évaluation de 2022 qui reprend les objectifs à mettre en œuvre.

XII. OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DEVELOPPEMENT

1. Analyse de contexte

La préparation du projet d'établissement pour le Logis de la Cour repose sur le projet de pôle 2021-2028 dont la préparation s'est faite sur l'ensemble de l'année 2021. Elle a consisté en une période de consultation (de janvier à avril), une période de construction (d'avril à septembre) et de validation/finalisation (septembre à décembre).

La consultation a été faite auprès des :

- Résidents du Centre de Vie Rural sous forme de groupes de parole,
- Equipes à l'aide de l'outil SWOT recensant les forces, faiblesses, opportunités et menaces à différents niveaux au sein du pôle,
- Partenaires par le biais de réunions de consultations
- Tuteurs et familles des personnes accueillies par le biais d'un questionnaire papier

Les rapports issus de ces consultations sont disponibles sur demande.

2. Présentation des orientations stratégiques

Ce processus a abouti à l'identification de cinq axes majeurs de travail pour la période 2022-2028. Ces axes sont communs à tous les dispositifs du pôle.

AXE 1 : AMELIORER LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Cet axe concerne la mise à jour d'un certain nombre de documents d'établissement et des outils et temps d'accompagnement afin d'incarner au mieux les nouvelles valeurs définies dans le projet de pôle. Il s'agit aussi d'innover en développant la pair-aidance de façon institutionnelle, de nouveaux dispositifs de mobilité et la médiation animale au sein du Logis de la Cour.

Enfin, un renforcement du partenariat avec le Philae (CHHL) est prévu afin de d'améliorer la prise en charge, et de formaliser et capitaliser sur notre expérience commune au Centre de Vie Rural.

AXE 2 : OUVRIR LE POLE SUR L'EXTERIEUR, DEVELOPPER LE TRAVAIL PARTENARIAL

L'axe 2 se concentre sur le développement d'un meilleur maillage partenarial afin de fluidifier les parcours des personnes accompagnées et de faire rayonner le pôle sur le territoire. La conception d'outils de communication, la rencontre avec les acteurs du territoire afin de favoriser une meilleure implantation sur chaque structure est de mise.

AXE 3 : AMELIORER LES CONDITIONS D'HABITAT AU SEIN DES BATIMENTS DU POLE

Cet axe se concentre sur la définition et le financement d'un projet architectural correspondant aux besoins du Logis de la Cour. Une attention est aussi portée aux conditions d'habitat des animaux accueillis au Logis de la Cour.

AXE 4 : EFFECTUER UNE TRANSITION ECOLOGIQUE

L'axe 4 met la transition écologique au cœur de nos préoccupations par l'adaptation de l'atelier potager pour une meilleure prise en compte de l'écologie (culture maraîchère biologique, permaculture, circuit court pour l'alimentation, etc.) et l'analyse de nos consommations en énergie et en eau afin d'installer des techniques plus respectueuses de l'environnement (cuves de récupération d'eau de pluie, énergie solaire, etc.).

AXE 5 : STABILISER LE PILOTAGE DU POLE

Enfin, l'axe 5 se concentre sur la consolidation du pôle aussi bien au niveau du suivi des activités avec le déploiement d'outils de mesure que sur le point de vue financier et ressources humaines. Afin de répondre aux enjeux de prise en charge en santé mentale, le pôle vise aussi à se développer.

3. Plan d'actions

Chaque axe comporte des fiches actions qui informent du contexte de l'action, du diagnostic qui la sous-tend et qui explique son déroulé.

Pour **L'AXE 1**, voici les fiches actions :

- * FICHE ACTION 1 : Mettre à jour les documents d'établissement et assurer leur communication effective auprès des personnes accompagnées.
 - Former l'ensemble de l'équipe aux méthodes du rétablissement
 - Construire une charte bientraitance éthique du professionnel recensant les principes fondamentaux de l'accompagnement associé au rétablissement
 - Mettre à jour le règlement de fonctionnement, les documents d'accueil et les baux
 - Installer un affichage adapté
- * FICHE ACTION 2 : Restructurer les outils d'accompagnement et son déroulé. Il s'agit de renouveler les outils d'accompagnement suivants : Projet et suivi, Outil d'évaluation, de suivi, d'observations, Déroulé de l'accompagnement (temps individualisés, synthèses internes et externes) afin d'intégrer au mieux les nouvelles valeurs du projet.
- * FICHE ACTION 3 : Adapter notre approche du vieillissement des usagers. Un travail autour de la question du vieillissement est aussi inscrit au sein de cet axe, cette problématique mettant particulièrement à l'épreuve les usagers et les équipes. Ceci passe par la création d'un groupe de travail inter-pôle à Audacia.
- * FICHE ACTION 4 : Ecrire le projet d'établissement pour le logis. Le projet de pôle a fait jusqu'ici office de projet d'établissement pour le logis de la cour. Il a été déterminé au cours de la consultation qu'un projet d'établissement propre au logis de la cour serait utile et permettrait un cadrage plus efficace.
- * FICHE ACTION 5 : Approfondir et renforcer la collaboration avec Philae sur le dispositif d'Accueil Thérapeutique. Dans le cadre de la définition du projet d'établissement, il s'agit de

co-construire le projet du dispositif d'accueil thérapeutique avec notre partenaire au Centre Hospitalier Henri Laborit. Ce travail se fera en même temps que le travail de rédaction du projet d'établissement.

- * FICHE ACTION 6 : Développer la médiation animale qui offre des perspectives d'accompagnement au Logis de la Cour qui sont intéressantes et le projet propose de développer cet axe par la formation, la définition d'un poste à temps plein réservé à cet aspect.

Pour **L'AXE 2**, voici les fiches actions :

- * FICHE ACTION 1 : Créer des outils de communication et de présentation du Logis de la Cour
- * FICHE ACTION 2 : Développer un meilleur maillage partenarial afin de fluidifier les parcours des personnes accompagnées et de faire rayonner le pôle sur le territoire. Ceci passe par le fait de faire un listing des structures et partenaires à rencontrer, et les rencontrer, de travailler la sortie de nos dispositifs (recherche d'outils et de dispositifs adaptés (services à domicile, ateliers du SHL). La création d'outil tel qu'un glossaire "qui fait quoi où j'habite), la recherche de nouveaux partenariats (associations, structures médico-sociales), et l'organisation des temps d'accueil sur les structures du pôle sont aussi prévus.
- * FICHE ACTION 3 : Développer la capacité de plaidoyer du pôle afin de lutter contre les préjugés. Il est aussi prévu de rejoindre les initiatives collectives autour de la santé mentale et de la question psychosociale afin de lutter contre les préjugés.
- * FICHE ACTION 4 : Développer l'implantation du logis sur le territoire Sud Vienne. Nous souhaitons renforcer le partenariat avec la mairie et les associations de Jazeneuil, augmenter les initiatives conjointes pour faciliter l'intégration du logis à la dynamique de la commune. Il nous faut aussi cartographier les acteurs au-delà de Jazeneuil, les rencontrer et voir à quelles initiatives le logis peut s'associer.

Pour **L'AXE 3**, voici les fiches actions :

- * FICHE ACTION 1 : Développer et financer un projet architectural correspondant aux besoins du Logis de la Cour qui inclut :
 - o Obtenir une conformité en termes de sécurité incendie
 - o Réaliser les travaux d'individualisation des salles de bain
 - o Améliorer les espaces de consultations médicales (infirmierie, stockage médicaments, salle d'attente, bureau de consultation)
 - o Travailler le rapport des résidents à leur lieu de vie (décoration des espaces privés et collectifs, travailler le rapport au lieu, avec une considération écologique notamment)
 - o Faciliter un meilleur accès internet pour nos usagers
- * FICHE ACTION 2 : Améliorer les conditions de prise en charge des animaux. Nous établirons un diagnostic des besoins avant de planifier et réaliser les travaux sur le temps du projet.

Pour **L'AXE 4**, voici les fiches actions :

- * FICHE ACTION 1 : Effectuer une transition écologique. Celle-ci se décline sous plusieurs aspects en adaptant l'atelier potager et jardin pour une meilleure prise en compte de l'écologie et en développant les filières d'alimentation courtes.

- * FICHE ACTION 2 : réfléchir aux approvisionnements en eaux et énergies et réduire l'impact environnemental du Logis de la Cour.

Pour **L'AXE 5**, voici les fiches actions :

- * FICHE ACTION 1 : Développer un plan de suivi et d'évaluation de notre accompagnement en développant des indicateurs et un plan de suivi (Monitoring & Evaluation), des outils de mesure, de suivi et d'évaluation de nos interventions et un plan d'amélioration en lien avec les évaluations internes et externes.
- * FICHE ACTION 2 : Développer l'offre proposée par le pôle sur le territoire notamment les dispositifs maisons relais et Habitats Inclusifs, les places de foyer de vie externalisées prévues dans le cadre de la stratégie 2020-2024 du Conseil Départemental et tous autres développements qui s'avèreront pertinents.
- * FICHE ACTION 3 : Favoriser une meilleure cohésion d'équipe et un sentiment d'appartenance au pôle par le biais de journées de pôle chaque trimestre afin de créer des temps d'échanges professionnels, des temps informels de rencontre et d'exercices de cohésion d'équipe.
- * FICHE ACTION 4 : Améliorer la sécurité des collaborateurs, notamment lorsqu'ils sont en situation de travailleur isolé.
- * FICHE ACTION 5 : Clarifier les rôles de chacun (fiches de poste et notion de référence) afin de gagner en efficacité dans le suivi des personnes accompagnées.

Chaque fiche action est disponible sur demande.

4. Système de suivi du projet

L'ensemble du projet associatif d'Audacia est suivi via l'outil en ligne Trello. Cette plateforme permet d'entrer les axes stratégiques et les fiches-actions par pôle d'intervention. Chaque salarié bénéficie d'un compte Trello qui lui permet de suivre l'avancée du projet et d'y contribuer en y renseignant les informations le concernant.

Les postes cadre se voient attribuer des objectifs trimestriels assurant le bon déroulé du projet. Des revues de direction sont organisées trimestriellement en comité de direction (CODIR et CODIR-élargi).

5. Reporting

La Résidence d'Accueil pour Personnes avec un Handicap Psychique (RAPHP) fait l'objet des bilans narratifs, quantitatifs et financiers soumis à l'attention de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) chaque année.

Le foyer de vie fait aussi l'objet d'envoi de rapports annuels au Conseil Départemental, en plus d'évaluations régulières (internes, externes, tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social).

Le dispositif d'accueil thérapeutique fait l'objet d'une réunion annuelle entre Philae et l'équipe de Jazeneuil. En fonction des activités, une invitation est faite au directeur du Centre Henri Laborit au moins annuellement.

Le pôle contribue aussi aux enquêtes de la DRESS.

XIII. ANNEXES

PROJET ATELIER JARDIN POTAGER ET ESPACES VERTS

1- Objectifs d'accompagnement

1-1- Temps d'ateliers du matin

Objectif général : maintenir une routine de vie dynamique des personnes accueillies

Les activités autour du jardin répondent aux besoins de stimulation, les personnes profitent des nombreux bienfaits sur la santé que peut procurer le jardin.

Chacun, à son niveau, s'inscrit dans la continuité et s'engage à être présent et participatif sur le temps d'atelier.

1-2- Temps d'activité de l'après-midi

Objectif général : proposer des activités de loisirs, rupture de l'isolement

Ces activités se veulent d'accessibilité plus aisée que pour les ateliers du matin. Aussi la participation est-elle libre et spontanée. La finalité est d'ôter au maximum toute notion stressante qui peut être associée au travail (rendements, exigences de savoir-faire, etc.).

Ces temps sont également des opportunités de discussions, d'entrées en relation et de maintien du lien social entre résidents eux-même et accompagnateurs.

Moyens : propositions d'activités connexes :

- jardinage (petits semis, bouture, repotage...),
- cuisine (préparation des légumes...),
- bricolage (fabrication d'objets...).

Selon les saisons, ces activités peuvent également être proposées le matin, notamment en hiver, période basse de l'atelier jardin.

2- Descriptif des activités : toutes actions liées au jardinage et à l'entretien des espaces verts.

3- Outils/matériel : quelques investissements matériels sont à prévoir (1 débroussailleuse sur accus) mais l'essentiel des outils et matériel est présent sur site ; il faudra prévoir d'en faire le tri et le rangement (plus envisageable sur période creuse).

Conditions de sécurité :

- pour les appareils thermiques ou électriques : construire des fiches internes habilitation individuelle,
- au quotidien : - s'assurer des bonnes pratiques d'utilisation (port de EPI...)
- veiller aux gestes et postures des personnes

Axes stratégiques pôle	Comment ?
Améliorer les modalités d'accompagnement	Rendre plus lisibles les actions récurrentes au jardin (affichages, tableau des activités/saisons...) Ergonomie : améliorer l'accessibilité aux activités par la création de bacs surélevés et planches de culture (Cf. doc Projet d'aménagement) Création de zones de plantation individuelles dans une démarche d'appropriation et de valorisation des personnes (estime de soi).
Ouverture vers l'ext. Dvpt du lien social	Participation ou organisation d'événements locaux Organisation de visites de particuliers ou groupes (scolaires, IME, EHPAD...)
Conditions d'habitat au sein des bâtiment du pôle	Plantation d'arbres (augmentation des zones ombrées et favorisation de la biodiversité) Proposer plus de repas préparés à partir des productions du jardin (besoin d'une coordination pour faire le lien avec le fonctionnement de la cuisine)
Effectuer une transition éco	Maîtrise de l'eau d'arrosage : récupération eaux pluviales, recours aux méthodes maraîchage sol vivant) aménagement d'une zone humide (mare?) Fabrication de traitements naturels (purins/décoctions) Utilisation de paillis et couvre-sols Introduction de plantes fleuries annuelles et vivaces, mellifères. Gestion des tontes : rotations de zones d'herbes hautes Application des principes de la permaculture

PROJET ATELIER CREATIF

1-1- Temps d'ateliers du matin : Bois

Objectif général :

Le travail du bois permet le maintien des facultés cognitives, physiques et sociales. Il stimule les capacités de concentration et de dextérité. Il valorise l'estime de soi par la fabrication d'objets destinés à la vente et permet une ouverture sur l'extérieure (les fonds recueillis sont uniquement destinés à financer des activités et sorties profitant à l'ensemble des résidents). Il permet la formation et la cohésion du groupe valorisant l'entraide et la transmission des connaissances acquises.

Les ateliers sont bien sûr ouverts à tous cependant au vue de la configuration des bâtiments et des outils et machines utilisées le nombre de participants sur une même matinée doit être limité à 8 personnes nécessitant une inscription préalable.

1-2- Temps d'activité de l'après-midi : Créatif

Objectif général :

Les ateliers de l'après-midi sont destinés aux loisirs créatifs. Les objets fabriqués sont en partie utilisés pour décorer et aménager les lieux communs et individuels, permettant une appropriation de

son lieux de vie. Il stimule la créativité et permet le travail de la motricité fine et des capacités de concentration. Ils offrent un temps d'échange et de détente propices au bien-être. Ces ateliers doivent être proposés de manière régulière afin de permettre un repère dans le temps et limiter le stress dû au manque de finalité.

2- Descriptif des activités :

- Travail autour du bois
- Fabrication d'objets décoratifs
- Aménagement des lieux communs intérieurs et extérieurs

3- Outils/matériel :

Bois :

- Palette en bois non traités
- Divers outils et machines pour le bricolage

Créatifs :

- Matériel de récupération destinés à être décorés
- Matériel loisir créatifs à renouveler régulièrement (peinture, colle, mosaïque, feuilles dessins, crayons, ...)

Conditions de sécurité :

- Vérifier le port d'EPI, des achats seront nécessaires (casque anti bruits, gants, lunettes, masque anti poussière)
- Formation individuelle à la manipulation des outils et machines par le professionnel accompagnant ou un pair déjà formé
- Faire régulièrement une révision des machines utilisées
- Travail sur l'ergonomie (ré hausse des postes de travail, formation sur les postures, outils adaptés)
- Aménagement des ateliers pour une meilleure circulation
- S'assurer du non encombrement des lieux par un rangement régulier (une fois par semaine au minimum)
- Fermeture des ateliers lorsqu'il ne sont pas utilisés
- Installer un point d'eau
- Isolation des ateliers

PROJET ATELIER MEDIATION ANIMALE

1-1- Temps d'ateliers du matin :

L'animateur de médiation animale du Logis de la Cour organise des séances de médiation animale tous les jours de 10h à 11h30 (lundi au vendredi). Celles-ci consistent en une intervention sur notre parc animalier qui inclue quatre ânes et un petit poney, deux moutons, un cochon, un poulailler, trois lapins, un perroquet et un chien. Elles se déclinent ainsi :

- 1 - S'assurer que les résidents sont en sécurité : ont-ils des tenues et chaussures adaptées ? les résidents ont-ils aussi prêts à s'investir dans la séance ?
- 2 - S'assurer que les animaux en sécurité : observation des animaux, comment sont-ils ? Sont-ils aptes émotionnellement à travailler ?

- 3 - Aborder le soin des animaux : quelle nourriture ? quelle brosse utiliser ? quels gestes avoir ? Et passer à la pratique sous la supervision de l'animateur

Pour chaque animal, après la phase d'observation, il s'agit de les nourrir, de les soigner et d'entretenir leurs espaces de vie. La diversité des animaux du parc animalier permet de mettre en relation les résidents et les animaux de façon individualisée et pertinente. Beaucoup de résidents gagnent graduellement en autonomie et peuvent s'occuper des animaux avec une supervision réduite.

Les sessions permettent de mobiliser les capacités cognitives des personnes : travailler la mémorisation grâce à la répétition et à la mise en place de gestes ritualisés, calculer les quantités pour la nourriture, développer l'attention, etc. Les sessions du matin visent aussi à stimuler les sens à travers le toucher, les caresses, le fait de sentir les différents pelages, la manipulation de graines, etc. Les capacités motrices et psychomotrices sont aussi utilisées : travail sur le schéma corporel et le centrage. L'animateur s'appuie aussi sur le lien avec l'animal pour travailler les apprentissages autour de la socialisation.

1-2- Temps d'activité de l'après-midi :

Le projet est d'ajouter à ces séances matinales des séances l'après-midi qui auraient un objectif thérapeutique plus poussé. Il s'agirait, dans ce cadre, de sessions individuelles ou en petites groupes déterminées en lien avec la psychologue intervenant sur site et l'équipe pluridisciplinaire.

Pour pouvoir les organiser, nous avons besoin de réorganiser les espaces de médiation animale en construisant deux nouveaux abris pour les ânes, ce qui nous permettrait de dégager un espace extérieur et intérieur dédié à la médiation animale. L'espace intérieur serait utilisé pour les activités avec les plus petits animaux, notamment en hiver. Nous y travaillerions la dimension affective : briser la solitude, favoriser un investissement affectif, mieux canaliser son énergie, sa confiance en soi et son sentiment d'utilité ; mais aussi la dimension récréative : apport ludique et convivial, rire, bien-être.

A travers cette réorganisation, l'idée est aussi d'augmenter les temps de socialisation et de relationnel en accueillant chaque mois un groupe extérieur d'une dizaine de personnes. Les deux abris, demandés au financement de la fondation, sont dimensionnés pour pouvoir accueillir ces petits groupes extérieurs, notamment sur des activités avec les ânes. L'idée est d'accueillir des groupes divers (enfants, personnes âgées, autres personnes en situation de handicap) et de s'appuyer sur le support animal pour ouvrir la parole, accroître les échanges, de favoriser la communication verbale et non-verbale, d'encourager le respect de l'autre. Les résidents du Logis de la Cour se trouveraient dans une situation d'accueil et expliqueraient les bonnes pratiques aux visiteurs. Au-delà des apprentissages communicationnels, cette situation augmentera l'estime et la confiance de soi.

2- Outils/matériel à organiser pendant la période du projet :

- Améliorer les abris pour le bien-être de nos animaux,
- Améliorer les espaces de médiation animale pour que nos résidents soient au plus près de nos animaux lors des séances,
- Elargir notre médiation en accueillant un public extérieur dans de séances où nos résidents pourront présenter nos animaux.